Extrait du registre DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Le 22 Mai 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise

Présents : 12 *Date de convocation du conseil municipal : 16/05/2017*
Votants : 12
Présents **:** Mmes Gaignard –Tetu-Edin – Fleurance- Houdoin – Lhomer - Regner
Mrs Regner– Babaï – Lebreton – Timmerman- Danvert

Absents excusés : Mme Ribot – Mr Charton
Absent : Mr Cartier

Ordre du jour :

- *SCOT enveloppe urbaine pour avis*
- *EDF Energies Nouvelles recherche des terrains pour des centrales solaires au sol*
- *Devis Enfouissement réseaux téléphoniques impasse des Violettes*
- *Remboursement acompte salle polyvalente suite à désistement cas de force majeure*
- *Questions diverses*
-

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Gaignard Nathalie a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 23 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délib 22-05-17-01

Objet : Terrains pour centrales solaires au sol

Madame Le Maire donne lecture de la demande de EDF Energies Nouvelles, spécialisée notamment dans les projets de centrales solaires photovoltaïques au sol. Il souhaite étudier la possibilité de développer un projet de centrale solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vion.
Madame Le Maire fait part également du projet de la société IEL.

Après délibération, le conseil municipal accepte de proposer plusieurs parcelles de landes.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Délib 22-05-17-02

Objet : Projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone ER 007062 « La Chapelle du Chêne »- impasse des Violettes

Madame Le Maire informe le conseil municipal du projet de résorption et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité la Chapelle du Chêne – Impasse des Violettes.

La réalisation de cette opération peut être réalisée en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

Orange ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération ; Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil et télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par Orange et financé par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par Orange à 21 000 €.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après la réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil général sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en 09/2017.
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 1 300 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- Accepte de participer à 100 % du coût des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu la connaissance de l'inscription du projet.
- Autorise Madame Le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Objet : remboursement acompte salle polyvalente
Décision modificative budgétaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des annulations de location de salle polyvalente.
- Madame TEXEIRA domiciliée à Vion a loué la salle polyvalente le 13 et 14 mai 2017 et a annulé pour cas de force majeure.
- Monsieur DALIVOUST domiciliée à Vion a loué la salle polyvalente 4 et 5 juin 2017 et a annulé pour cas de force majeure

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 95 euros à Madame TEXEIRA et la somme de 80 euros à Mr DALIVOUST.

Madame Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements comptables dans le budget communal en fonctionnement dépenses sur les comptes suivants :

Budget commune – section Fonctionnement

Cpte 61522	Entretien bâtiments	- 175€
Cpte 673	Titres annulés	+ 175 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations ci-dessus.

Madame Le Maire fait également part de l'annulation de la salle polyvalente par l'US VION pour raison de personnes insuffisantes à participer à la soirée. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appliquer le règlement en vigueur, à savoir, lors de désistement intervenant moins de 3 mois avant la date prévue, les associations devront payer la somme de 50 €.

Informations diverses :

Scot enveloppe urbaine : *Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier concernant les délimitation des enveloppes urbaines de la commune. Ce dossier a été envoyé sur les boîtes mails de tous les conseillers municipaux.*

Remplacement Edwige DONNET *: Une offre d'emploi a été mise en ligne pour le remplacement d'Edwige DONNET à compter du 4 septembre 2017.*

Fibre optique *: Madame Le Maire informe les conseillers municipaux du déploiement de la fibre optique. Tous les zones AUh et AU ne seront pas déservies. La Validation du déploiement se fera la semaine prochaine.*

Pigeons *:*
Madame Le Maire donne lecture de la réglementation concernant les pigeons.

Centenaire *: Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur ROCHARD Albert va être centenaire le 29 mai 2017. A cette occasion, les membre du Conseil et du CCAS décide de fêter ses 10 ans le mardi 30 mai 2017.*

Décès Michel PICARD : informations de Mme LEVRARD
Voici le message transmis le 9 mai 2017 : suite au décès de Michel Picard , pour respecter ses volontés et celles de la famille qui est venue me rencontrer dimanche, il ne sera pas fait d'avis d'obsèques au nom de la commune et des élus .
La famille m'a demandé de ne pas assister à la sépulture Mercredi 10 mai à 14h30 à la Chapelle du Chêne , car je ne suis pas la bienvenue, c'est donc pour cela que je ne pourrai pas y assister .
je tiens à en aviser les élus, les salariés et les associations afin qu'il ne soit pas fait de jugement concernant mon absence et l'indifférence qu'il pourrait y être interprétée.
Respectueuse des volontés de la famille, je n'assisterai pas mais pense qu'il est important pour les Habitants de Vion et les élus communautaires qu'ils sachent pourquoi les protocoles n'ont pu être respectés.

Bulletin municipal *: madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'élaboration du bulletin municipal est en cours.*

Croix blanche carrefour route de la Chapelle du chêne – rue des Sapins *: un conseiller municipal fait remarquer le mauvais état de la croix. Il demande si une restauration est envisagé.*